AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 561 (2025)

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné que le règlement nº 561 (2025) adopté par le conseil municipal le 15 janvier 2025 a été approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 12 mai 2025.

> Règlement numéro 561 (2025) décrétant une dépense et un emprunt à long terme de 2 888 000 $ pour le versement d'une quote-part à la Ville de Chambly dans le cadre du projet d'aménagement et de rénovation d'un centre sportif

Prenez avis que ce règlement entre en vigueur conformément aux dispositions de la Loi et qu'il peut être consulté auprès de la Direction du greffe, à l'hôtel de ville, durant les heures normales de bureau, sur le site internet de la Ville à l'adresse suivante : https://www.carignan.quebec/ma-ville/reglementation/droit-de-preemption/ ou en faisant la demande, par courriel, au greffe@carignan.quebec.

Donné à Carignan, ce 27 mai 2025

Ève Poulin, avocate
Greffière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Me Ève Poulin, certifie sous mon serment d'office, avoir fait publier le présent avis public sur le site internet de la Ville de Carignan et l'avoir fait afficher à l'hôtel de ville le 27 mai 2025.

Donné à Carignan, ce 27 mai 2025

Ève Poulin, avocate
Greffière